

## **Séance publique du 13 novembre 2006**

### **Délibération n° 2006-3758**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Versement d'une participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises - Zone industrielle de Périca**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis quelques années la question de l'articulation des temps des salariés, des entreprises et du territoire se développe.

Dans ce contexte et depuis sa création en 2002, la mission Espace des temps de la Communauté urbaine est engagée dans un programme européen Equal, articuler les temps pour développer les compétences, piloté par Agefos-Pme. Ce programme, qui s'étalait entre 2003 et 2005, a permis de mettre en œuvre, sur quatre terrains d'expérimentation en Rhône-Alpes, des actions de services aux salariés (modes de garde d'enfants, crèches interentreprises, déplacements des salariés, offres de services divers sur les temps de pause).

Fort de cette expérience, des actions de démultiplication ont été engagées sur d'autres territoires de la Communauté urbaine par la mission Espace des temps, en particulier dans le domaine déplacements des salariés avec la mise en place de plans de déplacements interentreprises (PDIE), afin de mutualiser les moyens, les besoins et les études préalables, d'où une économie d'échelle conséquente.

L'association des industriels de la zone industrielle de Périca sur le plateau nord a décidé de mettre en place un plan de déplacements interentreprises afin de réduire les nuisances environnementales de la zone, d'anticiper l'accroissement des déplacements et mieux harmoniser l'articulation des temps des salariés entre vie privée et vie professionnelle.

Un comité de pilotage a été constitué réunissant les principaux acteurs concernés (Communauté urbaine, Ademe, Sytral, collectivités du plateau nord, l'association Perica). Un repérage des entreprises volontaires a été effectué ainsi qu'une enquête sur leurs besoins et attentes réels.

Il s'avère qu'une dizaine d'entreprises est prête à s'engager dans un dispositif de PDIE et qu'il faut maintenant engager le dispositif de mise en œuvre de plans d'actions (diagnostic fin avec un bureau d'études spécialisé et plan d'action par entreprises avec des solutions adaptées à chaque entreprise (participation à l'abonnement TCL, covoiturage, encouragement à l'utilisation du vélo, etc.).

Cette démarche est cofinancée par l'Ademe, la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et les entreprises volontaires. L'animation en sera assurée par la Communauté urbaine (mission Espace des temps et développeur économique avec l'appui du bureau d'étude).

Afin de soutenir cette démarche de dialogue social partenarial innovant sur un territoire de la Communauté urbaine, il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Périca (association des industriels du plateau nord) qui pilote cette expérimentation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** une subvention de 15 000 € à l'association Périca pour l'élaboration du plan de déplacements interentreprises de la zone industrielle de Périca.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention.

**3° - La dépense** sera imputée au budget de la Communauté urbaine -espace des temps, rattaché à la direction prospective et stratégie d'agglomération- compte 0657 480 - fonction 020 - centre de gestion 120 400 - ligne de gestion 020 131.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,